

LE HUIT NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DEUX NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, M. QUINTIN, Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, M. BLANCHARD, M. CADIOU, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BRUEL donne procuration à Mme ROLLAND, M. HIVIN donne procuration à M. TREPRAU, Mme BIANCO CHAINE donne procuration à Mme FABRY, Mme FERRAI donne procuration à Mme PENA, M. WALCZACK donne procuration à Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, Mme RIMBERT donne procuration à M. RIO, M. FONTVIEILLE donne procuration à M. ROBIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. QUINTIN, Mme RANAIVO donne procuration à M. PIOT.

Mme PENA a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Dénomination de l'école élémentaire des Escholiers « Ecole Georges Rascol »

Le 17 Octobre dernier Georges Rascol nous quitté à l'âge de 90 ans.

Affecté à l'école des Escholiers de 1965 à 1988 dont il assura la direction de 1978 à sa retraite en 1988, il fut l'instituteur de nombreux Védasiens et Védasiennes.

A la retraite, souhaitant s'investir quotidiennement pour le bien être de sa commune, il s'engagea dans la vie municipale en 1989 au côté de Jacques Atlan dont il fut le 1<sup>er</sup> adjoint de 1989 à 1995. Il fut, entre autres, à l'initiative du jumelage avec la ville de Librilla.

En reconnaissance de cet engagement au bénéfice de la commune et des védasiens jeunes ou moins jeunes, il est proposé de dénommer l'école élémentaire des Escholiers « Ecole Georges Rascol »

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- DE DECIDER de dénommer l'école élémentaire des Escholiers « Ecole Georges Rascol »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 33 voix pour

**Valérie PENA**  
Secrétaire de séance

**François RIO**  
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 16/11/2022

et de sa publication le 16/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.